



Tarifs

Le tarif journalier maximum de 128.20 comprend les déductions des subventions cantonales, employeur et réforme fiscale.

Un tarif dégressif pour les habitants des communes de St-Aubin, Delley-Portalban, Vallon et Gletterens est mis en place selon les différents règlements des dites communes.

Le tarif pour les habitants hors canton est de 151.00 / journée.

Un rabais fratrie de 10% est accordé dès le deuxième enfant.

Janvier 2026